RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE EXCURSION A CHATEAU THIERRY DANS LE CADRE DE LA FETE DES SENIORS 2026

DÉCISION N° DM-CCAS-26-020

EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Tourisme et patrimoine en Brionnais, représenté par Madame Edwige AUGER, dont le siège social est situé 39 rue Marie-Chaubart à Donnemarie-Dontilly, d'organiser une excursion à Château Thierry, avec une visite du Musée Jean de La Fontaine, un déjeuner au restaurant, ainsi qu'une visite guidée sur les pas de Jean de La Fontaine pour un montant total de 2 602 € (deux mille six cent deux euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Tourisme et patrimoine en Brionnais, représenté par Madame Edwige AUGER et dont le siège social est situé 39 rue Marie-Chaubart à Donnemarie-Dontilly, d'organiser une excursion à Château Thierry, avec une visite du Musée Jean de La Fontaine, un déjeuner au restaurant, ainsi qu'une visite guidée sur les pas de Jean de La Fontaine pour un montant total de 2602 € (deux mille six cent deux euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260915-lmc1H14561H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/09/2026
Date de Publication : 15/09/2026